

COMMUNIQUE FINAL

Visite d'amitié et de travail du Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) auprès de l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) du Royaume du Maroc, du 17 au 21 décembre 2018.

Les institutions membres du Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) ont effectué une visite d'amitié et de travail au Maroc à l'invitation de l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) du 17 au 21 décembre 2018.

Cette visite, conduite par M. Moumouni GUINDO, président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) du Mali, président par intérim du RINLCAO, comprenait des représentants de haut niveau des instances nationales anticorruption du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

La délégation a tenu des séances de travail avec :

- l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) ;
- la Cour des Comptes (CC) ;
- le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- le Conseil de la Concurrence (CC) ;
- l'Unité de Traitement du Renseignement financier (UTRF) ;
- le Ministère Public (Parquet national) ;
- la Banque centrale du Maroc (BKAM).

Elle a également été reçue par Monsieur Mohamed AUAJJAR, Ministre de la Justice du Royaume du Maroc.

A tous les niveaux, la délégation a eu des échanges fructueux et enrichissants. Ces échanges ont permis aux parties de faire ressortir les points forts, les avantages et les bonnes pratiques de la stratégie et du système juridique et institutionnel du Royaume du Maroc dans le domaine de la lutte contre la corruption. Ainsi, la délégation a noté avec intérêt :

- la constitutionnalisation et l'élargissement du mandat de l'Instance nationale de probité et de prévention de la corruption ainsi que sa forte implication dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;



- les dispositions en cours au sein de la Cour des Comptes pour la gestion des Déclarations obligatoires de Patrimoine (DOP) ;
- le rôle décisif du Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH) dans la réussite de la réconciliation nationale et le renforcement du tissu social ;
- l'importante part prise par le Conseil de la Concurrence du Maroc dans l'amélioration du climat des affaires ;
- l'efficacité de l'Unité de Traitement du Renseignement financier (UTRF) dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme grâce à des dispositifs techniques et institutionnels ;
- l'innovation juridique qui marque un profond changement de paradigme par l'octroi d'une indépendance fonctionnelle et organique au Ministère public et de son dynamisme dans la répression de la corruption grâce à la spécialisation des magistrats et à la mise en service d'un centre d'appels performant ;
- la grande qualité du système de management anticorruption de la Banque centrale du Royaume du Maroc, qui poursuit depuis 2005 une politique d'amélioration continue des règles déontologiques et éthiques dans le cadre d'un système porté par les Premiers dirigeants de la banque.

Les facteurs clés du succès du système national marocain d'amélioration de la gouvernance sont, d'une part, l'engagement des plus hautes autorités, en particulier les orientations stratégiques de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et, d'autre part, la forte intégration et la pleine complémentarité entre les différentes institutions nationales impliquées dans la lutte contre la corruption et dans la promotion d'une gouvernance vertueuse au Maroc.

L'audience avec le ministre de la Justice a permis d'avoir une indication sur la vision stratégique du Royaume qui a entrepris de profondes réformes juridiques et institutionnelles lancées par la Constitution de 2011 qui renferme de nombreuses innovations dont l'indépendance du parquet et la création de l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption.

Au terme de cette visite, la délégation du RINLCAO et les responsables de l'INPPLC expriment leur pleine satisfaction et se félicitent du succès de cette première expérience qui confirme l'intérêt de la coopération sud-sud.

La délégation du RINLCAO tient à exprimer aux responsables de l'INPPLC et des entités visitées leurs sincères remerciements et l'expression cordiale de leur gratitude.

Les responsables de l'INPPLC expriment leur satisfaction et saluent les membres du RINLCAO de s'être coordonnés pour effectuer la présente visite dans un cadre multilatéral favorable à des échanges diversifiés.




Le Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest et l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption expriment le souhait :

- de poursuivre et approfondir leur coopération multilatérale ;
- de développer la coopération bilatérale en fonction de leurs besoins spécifiques respectifs en concluant, s'il y a lieu, des protocoles d'accord de coopération permettant de développer une coopération multiforme notamment le renforcement des capacités, les échanges d'informations et de données, les appuis et assistances techniques et toute forme d'entraide compatible avec les législations nationales des parties.

Dès à présent, le Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest invite l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption à la prochaine Assemblée générale annuelle prévue courant 2019 à Lomé (Togo).

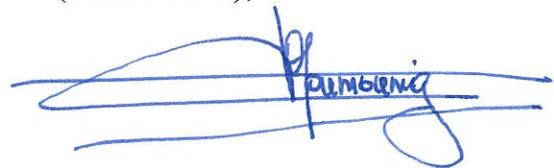
Fait à Rabat, le 20 décembre 2018.

Pour l'Instance Nationale de la Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) du Royaume du Maroc,



M. Mohammed Bachir RACHDI
Président de l'INPLCC

Pour le Réseau des Institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO),



M. Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national du Mali